

PROJETS DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT

APPEL À PROPOSITIONS DE PROJET 2022

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET BALISES

PUBLICATION DE L'APPEL : 04 OCTOBRE 2021
**DATE LIMITE POUR L'INTRODUCTION DES CANDIDATURES EN LIGNE VIA LE LOGICIEL
GIRAF : 24 NOVEMBRE 2021**

SOMMAIRE

01.	CONTEXTE	4
01.1 /	L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et la coopération au développement.....	4
02.	QUOI ?	4
03.	QUI ?	5
04.	CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	6
05.	EXEMPLES DE PROJETS DE SENSIBILISATION	6
06.	COMMENT ? (MODALITÉS D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS)	6
07.	CRITÈRES DE SÉLECTION	6
08.	MISE EN ŒUVRE	7
09.	CALENDRIER	8
10.	CONTACTS	8

AVERTISSEMENT

Cet appel à candidature est lancé sous réserve de la confirmation de l'octroi à l'ARES des budgets nécessaires par la Direction-Générale Coopération au Développement du SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement. L'ARES se réserve le droit de suspendre le processus d'appel en l'absence de confirmation du bailleur DGD. Le démarrage des projets et/ou bourses doit faire l'objet d'un accord explicite de l'ARES.

Des dispositions spéciales relatives à la crise sanitaire COVID-19 ont été ajoutées au document. Merci d'y prêter une grande attention.

Les candidatures devront être introduites en ligne via le logiciel GIRAF.

01. CONTEXTE

01.1 / L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). **Organisme d'intérêt public**, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'**enseignement**, de **recherche** et de **service à la collectivité**. Elle fédère **5 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et une centaine d'établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale** dont elle organise la **concertation** et pour lesquels elle promeut les **collaborations** à l'échelle nationale et internationale.

En matière de **coopération**, l'ARES, via sa Commission de la coopération au développement (CCD), **soutient les établissements d'enseignement supérieur de ses 18 pays partenaires** dans l'exercice de leurs trois missions fondamentales – formation, recherche et services à la société – et dans leur rôle d'**acteur du développement**.

- **Pour en savoir plus sur la stratégie de coopération académique au développement de l'ARES**, sa **vision** et sa **mission**, sur les **objectifs** poursuivis et sur les différents **instruments** qu'elle met en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur les **priorités géographiques et thématiques** :

voir le [plan stratégique 2017-2026](#) de l'ARES en matière de coopération au développement.

02. QUOI ?

Un projet de sensibilisation consiste à développer une ou plusieurs activités par et pour le **public étudiant** visant à une **sensibilisation** aux enjeux de la coopération au développement. Le **centre de gravité** se situe **sur leurs campus**, et s'appuie sur l'expérience des ONG universitaires ou tout autre acteur impliqué dans la coopération au développement.

- » **DURÉE** : un projet de sensibilisation se déroule entre la date de signature de la convention et le 31 août 2022. Il a une durée de **8 mois maximum** ;
- » **FINANCEMENT** : un projet de sensibilisation peut bénéficier d'un financement de **4 500 € maximum** ;
- » **OBJECTIFS** : soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire afin de contribuer à la formation de citoyen-nes responsables et ouverts sur le monde. Ce programme a également pour objectif de contribuer au renforcement de l'assise sociétale de l'aide publique au développement.

03. QUI ?

Les propositions de projet sont introduites et mises en œuvre par une équipe obligatoirement composée d'**au minimum** :

- » **UN·E PROFESSEUR·E RESPONSABLE** : il/elle est issu·e d'une haute école et/ou d'une école supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est chargé·e de la coordination du projet. Il/elle est l'interlocuteur·trice de l'ARES et le/la responsable du projet vis-à-vis de celle-ci, y compris dans ses aspects administratifs et financiers ;
- » **PLUSIEURS ÉTUDIANT·ES PARTICIPANT·ES** : ils/elles sont régulièrement inscrit·es dans une haute école et/ou d'une école supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du démarrage à la clôture du projet. Ils/elles sont associé·es structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
- » **AUTRES INTERVENANTS** : les propositions de projet peuvent impliquer différents partenaires, que ce soit dans la mise en œuvre du projet ou dans sa conception.
 - » ONG universitaire(s) de coopération au développement, académique(s), scientifique(s), membre(s) du personnel administratif ou, de manière générale, service(s) académique(s) ou administratif(s) -dont celui de communication - des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, spécialisé(s) ou non en coopération au développement ou en éducation au développement associé(s) structurellement à la conception et/ou à la mise en œuvre du projet ;
 - » **partenaire(s) non académique(s)** : institution(s) non académique(s) (ONG autres que les ONG universitaires de coopération au développement, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associée(s) structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
 - » **non-académiques associé·es** : membre(s) d'institution(s) non académique(s) chargé·e(s) ponctuellement de la réalisation de certaines activités menées dans le cadre du projet. Les points de vue issus des pays du Sud peuvent être apportés par des étudiant·es issu·es des pays en développement ou de membres de la diaspora.

04. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- » il sera veillé à ce que les messages véhiculés reflètent une vision systémique et critique sur **les réalités Nord/Sud ; si possible avec des visions du Sud ;**
- » le centre de gravité des activités proposées dans le cadre du projet de sensibilisation se situe sur les campus des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- » le projet proposé doit être un **projet événementiel ponctuel, développé dans le cadre de cette candidature**. Il ne s'agit donc pas de financer ou de cofinancer le fonctionnement et les programmes d'organisations sur toute une année, voire sur plusieurs années. **Les campagnes de récolte de fonds ne sont pas éligibles ;**
- » les projets qui seront sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de la part des ONGs universitaires spécialisées dans la conception et la mise en œuvre de projet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire à l'occasion notamment d'une séance de travail proposée après la sélection ;
- » la dimension interdisciplinaire est **encouragée dans le cadre de l'appel** à propositions de projet.

05. EXEMPLES DE PROJETS DE SENSIBILISATION

La Haute École de la Province du Hainaut – Condorcet (HEPH – Condorcet) a organisé, en 2017, une journée interdisciplinaire de sensibilisation à la coopération et aux relations Nord-Sud. Cette journée s'est organisée sous la forme d'un micro-salon avec des animations, des stands de présentation des partenaires Sud, des rencontres avec des étudiant-es ayant déjà réalisé un stage ou participé à un projet en lien avec la coopération au développement dans le but de mutualiser les partenariats et les actions de l'établissement, en vue d'une plus grande synergie et de la mise en place d'une réelle éducation à la citoyenneté mondiale. Le projet de la HEPH - Condorcet était mené par une équipe de 4 étudiant-es, en collaboration avec une multitude d'ONG.

En 2019, l'ARES a soutenu le projet « Ensemble sur le même banc » de la Haute École Francisco Ferrer (HEFF), consistant en la mise en place d'une exposition itinérante « Freinet, pédagogies actives au Nord et au Sud », basée sur un partenariat préexistant avec l'école « Celestin Freinet » de la ville de Dagana, dans le nord du Sénégal. Dans le cadre de cette exposition, ils invitent des partenaires du Sénégal, actifs dans la promotion de ces pédagogies, et font circuler les installations dans les différents implantations et filières d'enseignement de la haute école.

06. COMMENT ? (MODALITÉS D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS)

Les propositions de projet doivent être introduites via **la plateforme en ligne (GIRAF)** entre le 04 octobre 2021 et le 24 novembre 2021 à 12h00 (midi). Pour disposer du lien d'accès et des consignes pour l'introduction de la candidature merci de vous adresser à la [personne de contact](#) de votre établissement.

07. CRITÈRES DE SÉLECTION

Cet appel à candidature est lancé sous réserve de la confirmation de l'octroi à l'ARES des budgets nécessaires par la Direction-Générale Coopération au Développement du SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement. L'ARES se réserve le droit de suspendre le processus d'appel en l'absence de confirmation du bailleur DGD. Le démarrage des projets et/ou bourses doit faire l'objet d'un accord explicite de l'ARES.

Les propositions de projet seront évaluées sur la base des critères suivants :

» **Pertinence**

- » pertinence du projet en termes de sensibilisation des étudiant·es au développement et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » développement d'un point de vue critique soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONG, diaspora, etc.).

» **Qualité de la proposition**

- » pertinence des activités envisagées et de l'approche pédagogique ;
- » caractère original du projet et des activités à mettre en œuvre ;
- » logique et cohérence de la proposition.

» **Modalités de mise en œuvre**

- » intégration des différents partenaires dans le projet (dimension interdisciplinaire, dimension interétablissements, complémentarités et synergies avec les partenaires, répartition des tâches, organisation du travail) ;
- » implication des étudiant·es dans la mise en œuvre du projet ;
- » adéquation du budget à la stratégie proposée.

08. MISE EN ŒUVRE

- » **INFO COVID-19** : Dans le contexte de crise sanitaire actuel, une grande vigilance devra être accordée à l'engagement des frais. Le démarrage du projet sera soumis à une autorisation de démarrage de l'ARES. Des options alternatives du projet doivent être présentées dans la candidature du projet, et mises en œuvre dans l'éventualité où les voyages internationaux non essentiels et grands rassemblements ne seraient pas autorisés. L'exécution du projet s'achève au plus tard au 31 août 2022. Aucune demande de report de solde au-delà du 31 août 2022 ne sera acceptée ;
- » les projets sélectionnés feront l'objet d'une **convention** signée entre l'ARES, le Directeur-Président de l'établissement et le responsable du projet. Les partenaires sont solidairement responsables du projet vis-à-vis de l'ARES ;
- » les modalités de gestion relatives aux projets sélectionnés sont les suivantes : gestion décentralisée, liquidation du subside en tranches contre remise de rapports d'activités et financiers ;
- » le rapport d'activités du projet ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du projet devront être envoyés à l'ARES pour le **1^{er} octobre 2022 au plus tard**.

09. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
04 octobre 2021	Publication et ouverture de l'appel à propositions de projet	ARES
24 novembre 2021 à 12h00	Introduction des candidatures via le logiciel GIRAF	Les responsables de projet de sensibilisation
25 novembre– 1 ^{er} décembre 2021 à 12h00	Validation des candidatures recevables par les EES	Personnes de contact de l'ARES pour les activités de coopération au développement des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles
2 – 6 décembre 2021	Validation des projets par l'ARES	ARES
13 décembre 2021	Sélection des projets par le bureau et la CCD	Commission coopération au développement
À partir du 16 décembre 2021	Information aux responsables, autorisation de démarrage des projets et signature des conventions	ARES

10. CONTACTS

Pour toute communication relative à cet appel, y compris l'introduction des propositions de projet à l'ARES, merci de vous adresser en priorité à la personne de contact au sein de votre établissement. Les coordonnées de ces personnes de contact sont disponibles [ici](#).